

L'escargot qui flotte



bulletin de A.D.H.F.- F.
Fédération des Associations
de Défense de l'Habitat Fluvial

Juillet 92

POURQUOI CETTE PAGE, AU MILIEU DE L'ÉTÉ ?

Les événements semblent se précipiter. Tout était paisible, les négociations semblaient reprendre dans une ambiance conviviale (permis de navigation, vignette, places, etc...); quand... le 15 juin, Mr. Maquard, le nouveau directeur du port Autonome de Paris réunissait quelques représentants d'associations. Il les informe qu'une loi sur la voie d'eau sera votée à la session d'automne.

En ce qui concerne les bateaux logements, cette loi lui donnera les moyens répressifs nécessaires qu'il utilisera contre ceux qui font "n'importe quoi". Elle contient peu de choses :

- délimitation de zones pour le stationnement longue durée,
- immatriculation obligatoire pour tous les bateaux,
- hypothèque fluviale possible,
- mesures répressives pour ceux qui stationnent en dehors des zones (amendes, fourrières, etc...).

2^{ème} Information : des dispositions seront prises pour résoudre le problème du stationnement dans les agglomérations.

Tout d'abord, les zones de stationnement seront augmentées dans la mesure du possible.

Ensuite, pour éviter la privatisation du domaine public, il faudra préserver une certaine fluidité : pour ce faire, tous les bateaux devront changer de place au bout de 5 ou 10 ans (y compris restaurants, bureaux, bateaux mouches, etc...). C'est quand même bien pensé !

Une deuxième réunion, de "concertation", se tient le 13 juillet. Là, il n'est plus question d'éviter la privatisation, on ne parle plus de la grande valse des bateaux, mais de la volonté de régler le problème du stationnement en région parisienne.

De deux choses l'une :

- ou vous aurez les moyens de payer l'équivalent d'un loyer dans le lieu considéré, et votre bateau sera autorisé *ad vitam eternam* à votre emplacement,
- ou vous devrez quitter votre place (non sans avoir payé une redevance qui de toute façon augmentera au bout de 5 ou 10 ans).

Par qui sera occupée la place vacante ?... peut-être par un autre logement, ou un bâtiment plus rentable (restaurant, bureau...) en fonction du plan d'occupation des berges revu et corrigé par le port.

Dit de manière plus brutale et pour résumer : ne s'agit il pas de vendre le domaine public au plus offrant ?

DERNIERE INFORMATION D'IMPORTANCE :

VNF va confier la gestion de toutes les zones de bateau logement au port autonome de Paris, y compris celles gérées par les domaines jusqu'en août 91.

Les comptes rendus détaillés de ces réunions ont été envoyés au représentant de votre association. Mais, demandez-leur avec les occupations de chacun, la période des congés...etc, il nous a paru nécessaire d'alerter tous les adhérents, car il est probable que les choses s'accélérent à la rentrée, et que nous soyons encore une fois amenés à nous mobiliser.

"L'ESCARGOT QUI FLOTTE"

Nous souhaiterions fabriquer un numéro de "l'escargot qui flotte" en septembre. Nous attendons vos articles, informations, suggestions et petites annonces.

Les envoyer à :

Jacques LEPLAT
bateau S^m Geneviève II
228 quai de Stalingrad
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX

ou les faire parvenir par votre représentant d'association au prochain conseil.

"TÉLÉTON"

Quelques articles sont déjà sous presse, en particulier celui de Daniel et Alain. En quelques mots : ils souhaitent participer au Téléton 92 avec leur bateau et entraîner avec eux d'autres adhérents de l'ADHFF. Pour lancer cette opération, ils doivent très vite savoir sur quel nombre de participants ils peuvent compter. Alors, si vous êtes déjà sensibilisés au problème, et si vous êtes partants, signalez-vous tout de suite auprès d'eux. Si vous voulez des informations, écrivez ou téléphonez-leur, ils sont là tout l'été :

Daniel GOULETTE, Alain RIPAUT
Tél. : 69.89.29.80
Bateau ARENEDIELA - Les Marines
rue Waldeck Rousseau
91000 CORBEIL ESSONNES

CANAL DU NIVERNAIS

Rappelons que les amis du canal du Nivernais organisent un grand rassemblement à Clamecy les 25 et 26 juillet. Ceux qui n'ont pas pu s'y rendre, peuvent soutenir leur action en achetant des billets de tombola.

Contactez : Philippe BENARD, Tél. : 86.53.83.10 ou
Jo PERFITT, Tél. : 86.81.44.77.